

## **LA RGPP EN MARCHE AU MINISTERE DE LA CULTURE**

*Révision Générale des Politiques Publiques ... ou comment casser les services publics*, écrivions nous dans le dernier numéro de Voix de Sud. Les responsables du Ministère, sur ordre express de Nicolas Sarkozy, ayant décidé de pratiquer l'omerta sur ce sujet, nous ne disposions alors, pour forger notre argumentaire, que de ce fameux « guide méthodologique », répertoire de recettes éculées qui ont été mises en oeuvre dans de nombreux pays comme les USA, le Canada, la Nouvelle Zélande, l'Australie, la Suède, l'Angleterre, Allemagne, l'Italie, les Pays Bas, le Danemark ou l'Islande, ... Toutes proportions gardées, ce sont à peu près les mêmes que nous avons retrouvées dans le non moins fameux « rapport Attali » qui décrit, par le menu, la société future qu'on voudrait nous imposait.

Depuis le 12 décembre, date à laquelle Nicolas Sarkozy a fait ses premières annonces, nos inquiétudes ont été amplement confirmées voire amplifiées au gré des informations ou des « fuites » qui nous sont parvenues. Globalement, cette RGPP pourrait se résumer ainsi : baisser la dépense publique et abandonner la mise en oeuvre des politiques publiques en démantelant les grandes administrations de l'Etat, en déréglementant, déconcentrant, décentralisant, externalisant ou privatisant tout ce qui peut l'être, personnels y compris. Le gouvernement est bien décidé à poursuivre la destruction des fondements mêmes de la Fonction publique en général, de notre ministère en particulier. Au passage, le gouvernement en profite pour écorner encore plus le statut de la Fonction publique. Aujourd'hui, nous pouvons faire à peu près le point, dans les grandes lignes, sur l'architecture future du Ministère.

### **Réduire drastiquement les budgets**

Même si le budget de la culture ne représente qu'1% du budget de l'Etat, le gouvernement estime que c'est encore trop. Au-delà de prétendues économies, il montre une réelle volonté idéologique de cantonner la culture à ses aspects les plus mercantiles, en imposant des conditions draconiennes à toutes les structures qui bénéficieront de ses maigres subsides. Action culturelle, cinéma, spectacle vivant, voilà les secteurs qui, demain, seront soumis à des « obligations de résultat » ! alors même que les crédits du ministère devront être réduits de 20% d'ici 2010. Fin mai, le conseil de modernisation se réunira afin de travailler sur d'autres chantiers, notamment celui du spectacle vivant, du patrimoine, des arts plastiques, des enseignements artistiques. Ce sera alors la politique culturelle qui devrait être remise en cause.

### **Démanteler les administrations centrales**

Aux yeux du gouvernement, les administrations centrales sont coupables de n'avoir pas tiré les enseignements de la décentralisation et sont considérées comme un « frein au changement ». C'est bien la raison qui a conduit à faire la part belle à des cabinets d'audits privés (Ernst and Young) qui, à l'évidence, ne connaissent rien au

fonctionnement du service public mais ont toutes les compétences requises et l'absence d'états d'âme pour tailler à la hache dans l'ossature même du ministère. Rien d'étonnant donc à ce qu'elles aient été directement concernées par les premières annonces. De dix directions actuelles, la voilure du ministère sera réduite à quatre ou cinq grandes super-directions centrées sur des « missions principales », réduites à la conception, au contrôle, à l'évaluation et à l'expertise.

Un ensemble « Patrimoine » regroupera la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, la Direction des Archives de France, la Direction du Livre et les restes de la Direction des Musées de France. Dans l'immédiat, cette dernière semble être la victime la plus emblématique. Considérée par les uns comme « dirigeant tout depuis Paris » ou par le directeur adjoint de cabinet de Christine Albanel, comme ne s'occupant que des « gommes et crayons » des musées, le gouvernement entend lui confisquer la gestion directe des musées. Ce qui revient à mettre à bas une politique muséale nationale reposant sur une véritable coordination entre les musées « sous tutelle ». Concernant la Direction des Archives de France, trois scénarios sont à l'étude : un rattachement pur et simple à Matignon, hypothèse non soutenue par Christine Albanel, le rattachement à la DAPA ou le statu quo actuel. L'intersyndicale a interpellé la ministre lors du Conseil Supérieur des Archives qui s'est réuni le 10 mars. Combinée avec la baisse des effectifs et des moyens alloués, la RGPP appliquée à la DAF constituerait une perte immense de visibilité, de légitimité et d'autorité pour une direction qui joue un rôle éminent comme interlocuteur interministériel, animateur du réseau des archives nationales, régionales, départementales et communales. La détruire comme administration centrale, c'est lui ôter toute visibilité suffisante dans l'organigramme de l'Etat, témoignant clairement de son rôle interministériel et de sa légitimité à assurer le contrôle scientifique et technique sur les collectivités territoriales.

Un ensemble « création vivante » engloberait la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle (DMTS) et la Direction des Arts plastiques (DAP). Un pôle Médias-industries culturelles pourrait regrouper le cinéma, le livre, la Communication à laquelle pourrait être rattachée la Direction du développement des Médias qui dépend actuellement du Premier ministre.

Comme cela était prévisible depuis quelque temps, la Direction des Affaires Générales serait intégrée au Secrétariat Général. On remarquera également qu'il n'est nulle part question de la Recherche, qui constitue pourtant une part importante de l'activité du Ministère.

La chasse va également être faite aux « doublons » entre la direction de l'administration générale, les directions opérationnelles et les opérateurs. Les fonctions support seront « centralisées et rationalisées » (service de la paye, notamment). Ce qui ne sera plus fait par les administrations le sera désormais par des agences de services public, l'une des marottes du programme de Nicolas Sarkozy. Quant au reste, notamment les fonctions exigeant des compétences techniques particulières, elles seront externalisées. Ça pourrait concerner la gestion du parc automobile et, pourquoi pas, les fonctions d'accueil et de surveillance. La voie a déjà

été tracée au musée du Quai Branly qui a conclu un marché d'externalisation sous la forme de contrat multiservices ou au Château de Versailles avec le lancement d'une PPP sur la billetterie. Nous pourrions citer bien d'autres exemples, comme l'externalisation de l'organisation des Journées européennes du Patrimoine.

## **Sus aux opérateurs !**

### Les musées : premières victimes

Des projets sont d'ores et déjà menacés d'abandon. Nous pensons notamment au musée des civilisations de l'Europe et de la méditerranée (MUCEM) dont la réalisation sera réexaminée dans le cadre de la RGPP. Officiellement, alors que sa création est prévue depuis belle lurette, il s'agit de revoir son projet scientifique ou de prendre en compte le projet d'union méditerranéenne de Sarkozy. Quant au Palais de Tokyo et le projet de musée d'art contemporain sur l'Île Seguin, la RGPP imposera également des choix drastiques. Probablement au détriment du deuxième cité, voire des deux.

La RGPP entend poursuivre la logique des réformes engagées depuis 2004, qui a vu la mise en place l'éclatement du réseau des musées avec l'autonomie croissante accordée aux grands musées que sont Le Louvre, Orsay, Versailles et Guimet. Cette politique de balkanisation a contribué à substituer aux politiques mutualistes et scientifiques basées sur la conservation, la recherche et une large diffusion, une conception essentiellement mercantile, s'appuyant de plus en plus sur le développement à tout prix des ressources propres de ces établissements. La DMF étant démantelée dans le cœur même de ses missions, reste donc à s'attaquer au réseau des 18 musées ayant statut de Service à Compétence Nationale. Un comité de pilotage chargé de plancher sur le sujet, piloté par la DMF, a rendu son rapport le 21 mars. Il a été partiellement communiqué aux organisations syndicales et fera l'objet d'une discussion le 3 avril. Ce sera à Christine Albanel de prendre une décision entre les différents scénarios proposés.

Les SCN les plus importants pourraient être transformés en Etablissements Publics à caractère Administratif, structure considérée comme la panacée en matière de bonne gouvernance. Les moins importants seraient regroupés avec des établissements publics existants. L'Orangerie pourrait ainsi rejoindre Orsay, Picasso serait adossé à Pompidou. Quant aux « châteaux-musées », bien que les compétences, les métiers, les cultures ne soient pas les mêmes entre la RMN et le CMN, ils seraient rattachés à un Centre des Monuments nationaux qui ressemble de plus en plus à un bateau qui navigue à vue au gré des différentes réformes qui lui sont imposées. Seraient à peu près sûrement concernés : Fontainebleau, Pau, Compiègne, Malmaison, peut-être aussi les Eyzies de Tayac et Saint-Germain-en-Laye. Quant à Ecoen et Cluny, il pourrait être envisagé de créer des synergies avec Azay-Le-Rideau.

Le sort des petits SNC, notamment provinciaux semble scellé. Ceux qui n'auront pas

été transférés au CMN seront probablement purement et simplement cédés aux collectivités locales dans le but de permettre « leur insertion complète dans le tissu touristique et culturel local » et la réduction des coûts pour les finances publiques. Afin de déterminer selon quels critères, notamment scientifiques et historiques, des musées nationaux seront transférables, en propriété ou en gestion, une commission sur le modèle de la commission Rémond, devait être constituée avant le 25 janvier. A ce jour, nous n'en avons aucune nouvelle.

L'hypothèse la plus vraisemblable consiste à rattacher la plupart des SCN à la Réunion des Musées Nationaux (RMN). C'est du moins le vœu insistant de l'actuel administrateur de la RMN qui s'est particulièrement démené pour imposer un regroupement de la RMN et des musées dans une structure unique qui récupérerait les missions dévolues à l'actuelle DMF. Au sein de cette structure dont le futur statut n'est pas tranché (EPA ?, EPIC ?), les musées rattachés deviendraient des sortes d'entreprises indépendantes (privatisables ?) responsables de la gestion budgétaire et financière et de la gestion scientifique et culturelle. Pour parvenir à ses fins, l'administrateur de la RMN fit entendre une douce musique aux oreilles du ministère, à savoir une économie potentielle de huit millions d'euros. Ce chiffre est aujourd'hui reconnu comme ayant été largement bidonné puisqu'obtenu par l'extrapolation des économies réalisées suite à l'intégration à la RMN des Galeries Nationales du Grand Palais. Dans une note à Christine Albanel, il se fait particulièrement insistant sur le nombre de SCN qui l'intéressent : il faut que leurs recettes cumulées correspondent aux deux tiers des recettes actuelles et que leur masse salariale et leurs dépenses de fonctionnement atteignent au moins 80% du total. En clair, il veut faire main basse sur les musées les plus importants, notamment ceux de la Région parisienne y compris l'Orangerie, Cluny, Picasso et Fontainebleau pour lesquels un autre statut a pu être envisagé. La RMN ainsi « modernisée » pourrait tranquillement préparer la filialisation complète de son réseau de boutiques sommées de s'illustrer par « une plus grande performance budgétaire et comptable ». Alors que la RMN n'a jamais été attaquée en justice par un éventuel « concurrent », le ministère justifie ainsi cette filialisation : la RMN, bénéficiant d'une subvention de l'Etat pour ses activités de service public, pourrait être accusée de ne pas respecter la loi de la concurrence libre et non faussée chère à Bruxelles. Il serait difficile à prouver que cette subvention ne sert pas à soutenir ses activités commerciales, notamment lorsqu'elle répond à des appels d'offres. La RMN seule ou accompagnée par les EPA musées qui se porteraient volontaires participeraient au capital. Ecueil de taille : l'installation des librairies-boutiques dans l'enceinte des musées n'est actuellement pas soumise à la concurrence, ce qui semble contraire aux règles européennes. Que se passera-t-il si, demain, les librairies privées entrent en lice pour s'arracher les « paniers-clients » et si la RMN perd des « parts de marché » ? A l'évidence ce qui s'applique ailleurs : des plans sociaux et des licenciements. La filialisation des activités d'édition, déjà partiellement privatisée via ArtLys, et de l'agence photographique est également envisagée. A « court-terme », l'administrateur de la RMN n'y est pas favorable. Quant à la privatisation de l'agence photographique, l'administrateur lui-même reconnaît qu'elle se traduirait par la fin de

sa mission de service public qui consiste à préserver la diversité culturelle et la valorisation des collections nationales, à garantir un accès libre, gratuit, exhaustif et permanent aux images des œuvres des musées français. L'arrivée des agences de diffusion anglo-saxonne qui détiennent le monopole sur les images d'art, laissera place à toutes les dérives mercantiles et sonnera le glas de l'usage scientifique, culturel et pédagogique des images des œuvres des musées de France : catalogue de diffusion réduit, fin de la gratuité de l'accès aux images, disparition de l'inventaire photographique permanent des collections nationales assuré par huit photographes. Le cabinet de Christine Albanel n'a néanmoins pas écarté totalement ces privatisations. Celle des activités d'édition liées aux métiers d'art, aux expositions ou aux activités scientifiques permettrait ainsi à son ministère de s'exonérer de la subvention de 3,7 millions d'euros qui permet de maintenir ces activités, certes culturelles mais non rentables.

Plus récemment, une nouvelle alternative a été révélée par la DMF : la transformation de certains SCN en « SCN + + ». Ils ne seraient pas dotés de la personnalité morale mais auraient plus d'autonomie avec, notamment, la possibilité de récupérer l'intégralité des recettes sur les droits d'entrée.

En toute bonne logique libérale, la RMN et le CMN sont appelés à développer des filiales commerciales communes. Une politique de coédition pourra également être mise en place, en s'appuyant sur des filiales privées. Une prochaine convention devrait être signée entre les deux établissements pour permettre la diffusion du fonds photographique du CMN par l'agence photographique de la RMN. Ce n'est pas là une idée nouvelle. Cela fait près d'une dizaine d'années que la RMN veut assurer la diffusion des fonds photographiques appartenant à l'Etat et de différents EPA. Depuis la signature d'une convention le 4 juillet 2007, entre la DAPA et la RMN, c'est celle-ci qui diffuse les collections de la DAPA conservées à la Médiathèque de l'Architecture dont la commercialisation était jusqu'alors assurée par le CMN. Comme l'a signalé la CFDT dans une note transmise au CTPM du 27 septembre, cette réorganisation s'est caractérisée par une totale incurie des hiérarchies en charge de ce dossier et un manque flagrant de concertation et d'information des personnels concernés. Aucune procédure technique, aucune modalités pratiques n'avait été détaillées !

A l'Institut National de Recherches Archéologiques préventives, cette même logique mercantile sera appliquée avec la création d'une filiale de droit privée pour prendre en charge (dans un premier temps ?) la réalisation des fouilles sur le tracé du canal Seine-Nord-Europe. Le cabinet du ministère a commandé à l'INRAP une étude de faisabilité qui envisage deux hypothèses : la création d'une Société par Action Simplifiée, le "must" libéral en matière d'entreprise, ou un Groupement d'Intérêt Public dont le principal écueil sera de vider l'Inrap de ses forces vives. Comme à la SNCF ou La Poste, il s'agit de découper cet établissement public en morceaux, en lui laissant (mais pour combien de temps) la réalisation des diagnostics archéologiques et en privatisant les opérations de fouilles déjà soumises à la concurrence commerciale.

Le tout s'accompagnant d'un mélange de statuts des personnels : public, privé et précaires en nombre croissant.

La RGPP se traduira également par la reprise, dès cette année, des transferts aux collectivités territoriales, d'une partie des monuments historiques appartenant à l'Etat. Ce transfert, « de propriété ou simplement de gestion » se fera sur la base du volontariat. Là aussi, l'objectif est clairement annoncé dans une note de cadrage du directeur du cabinet du Ministère : comme pour les musées transférés, il s'agira de diminuer les coûts pour les finances publiques en faisant des économies sur la masse salariale et sur le fonctionnement, de réduire les charges d'entretien et de restauration par le développement de co-financements. Voilà qui fera plaisir au président du Conseil général des Hauts de Seine qui, depuis juillet 2007, en dépit de l'opposition du ministère de la culture mais en accord avec Nicolas Sarkozy, a fait savoir qu'il était intéressé par le domaine de Saint-Cloud et la Manufacture et musée national de Sèvres. La future structure juridique pourrait être soit un EPN (intégrant la manufacture) soit un EPCC.

Les opérateurs culturels du ministère, considérés comme étant en surnombre, devront être réduits. C'est ainsi que le Palais de la Découverte sera rattaché à l'établissement public de la Cité des sciences et de l'Industrie.

L'audiovisuel extérieur n'est pas oublié. Apparemment une sorte de BBC à la française réunissant RFI, TV5 et France 24 sera créée. Sous prétexte de créer des synergies, il s'agira avant tout, au pire, à des réductions d'emploi, au mieux à des redéploiements de personnel.

La RGPP espère bien dégager des économies en « responsabilisant » les opérateurs culturels qui subsisteront et en leur imposant un contrat pluriannuel de performance qui leur fixera des objectifs comptables précis et sera le cadre de la mesure de leur « performance ». Une batterie de seize indicateurs a été établie par... Mars & Co, cabinet de consultants en stratégie. Parmi les plus significatifs de cette culture du résultat, signalons l'évolution du nombre de fichiers piratés sur Internet, la part de marché des films français ou des transactions mondiales du marché de l'art réalisées en France, le volume d'exportation des produits culturels,... La culture est ainsi réduite à la simple évaluation de « parts de marchés ».

### **Réorganisation locale de l'Etat : quelles incidences pour les DRAC ?**

La RGPP aura également des répercussions sur la réorganisation territoriale de l'Etat avec la même volonté de réduire par trois le nombre des directions régionales et des délégations qui drainent les territoires afin de mettre en œuvre les politiques publiques. Il ne restera auprès du préfet de région que huit grandes directions régionales dont une spécifique à la culture, comme nous l'a appris un courrier du Premier ministre aux préfets (19 mars). Les initiateurs de la RGPP ont bien été obligés de reconnaître la qualité du travail effectué par les DRAC sur les territoires, le

professionnalisme des personnels qui effectuent un indispensable travail de proximité auprès des acteurs culturels et des élus. Quant aux contours des futures DRAC, l'organisation des services départementaux, ils sont renvoyés à une mission interministérielle qui prendra les décisions. Pour les SDAP, deux hypothèses sont toujours à l'étude. Soit ils sont, au sein aux préfectures de département, absorbés dans une mission « aménagement du territoire » dans laquelle ils perdraient toute visibilité. Soit ils intègrent les DRAC. Dans un cas comme dans l'autre, ils disparaîtront en tant que services départementaux. Le conseil de modernisation, qui doit se réunir fin mars début avril, devrait nous permettre d'en savoir plus.

De profondes réorganisations internes des DRAC sont à l'étude. Et ce, dans l'opacité la plus totale. Un document de travail, « confidentiel et non communicable », en date du 13 décembre 2007, est particulièrement significatif. Intitulé « *Missions et organisation des DRAC - Pistes de réflexion dans le cadre de la RGPP* », il définit les contours de ce que pourrait être une « DRAC recomposée » et soumise à l'architecture des trois programmes de la LOLF : création de synergies étroites avec les collectivités territoriales, inscription des politiques du ministère dans une cohérence interministérielle de l'Etat en région, valorisation et coordination du développement économique de la culture et des industries culturelles et de communication en région ; évolution de l'organisation associant expertise, plus grande polyvalence et mutualisation ; recentrage des missions et des moyens sur la base d'objectifs « priorités ». Parmi les pistes de travail retenues, figurent la redéfinition des politiques ou missions prioritaires, l'allègement et la simplification des procédures, la rationalisation et la polyvalence accrue des personnels. Ce qui est recherché, ce sont bien entendu des économies potentielles, notamment en redéfinissant les priorités et critères de mise en oeuvre des politiques patrimoniales consommatrices de moyens humains et génératrices de dépenses (protection MH, prescription archéologique, archives), en redéfinissant le périmètre d'intervention des SDAP « de façon réaliste dans les scénarios envisagés par la RGPP », en clarifiant la stratégie en matière de recherche, notamment en matière d'archéologie, en resserrant des modes d'intervention à tous les niveaux : spectacle vivant, arts plastiques, livre et lecture, cinéma, assistance à maîtrise d'ouvrage des DRAC/SDAP. Ajoutons la suppression des architectes-conseil et des conseillers pour l'ethnologie (comme le préconisait le rapport Berthod d'octobre 2007), la réduction des subventions sur les archives, les musées, les bibliothèques, la fin de l'intervention des DRAC sur les « journées » (Journées du Patrimoine, Rendez vous au jardin, nuit des musées...), la poursuite du transfert des Monuments Historiques appartenant à l'Etat aux collectivités territoriales, le transfert de la gestion des bourses des écoles d'architecture au CROUS, de la fonction communication, la réduction ou la suppression de l'ouverture au public des fonds documentaires, la recherche des mutualisations utiles avec les préfectures, etc, etc.... Nous le voyons, ce qui est en jeu, c'est le périmètre des missions qui subsisteront. La volonté du gouvernement est claire : décentraliser aux collectivités locales, externaliser et privatiser tout ce qui peut l'être.

## Vers un plan social dans la fonction publique ?

la RGPP comprend un volet Gestion des Ressources Humaines qui constitue une menace d'une rare ampleur sur l'avenir de la Fonction publique. Ce qui demain attend les personnels du Ministère, c'est non seulement une réduction des effectifs réduits en vertu du non remplacement d'un retraité sur deux (entre 1000 et 1100 départs à la retraite sont prévus d'ici 2012, sur un effectif de quelque 26000 agents dont 11900 emplois de fonctionnaires équivalent temps plein, le reste étant des contractuels, des personnes en CDD, etc), mais aussi des menaces concrètes sur leur emploi.

Le secrétariat général du Ministère a commencé, avec le concours des DRAC, une «cartographie des emplois» destinée à recenser tous les postes et fonctions des agents du Ministère afin de préparer les prochaines restructurations voulues par la RGPP. Même si les DRAC refusent d'en informer les personnels, la redéfinition des organigrammes est déjà engagée. Nous pouvons, par exemple, imaginer que dans les administrations centrales restructurées, il sera proposé des avis de vacances pour reclasser seulement 800 des 1200 ou 1300 agents actuels. Un certain nombre fonctions supports et de gestion (paye, pensions, politique immobilière, achats), actuellement assurées par le ministère –et les agents qui vont avec-, seront probablement transférées à des agences interministérielles de service public dont l'autonomie garantira une plus grande souplesse dans la gestion des agents, dans le sens d'une rentabilité accrue.

Ceux qui ne l'auront pas été seront poussés à changer d'emploi. Quant aux DRAC, elles bénéficieront d'une marge de manoeuvre accrue dans le renouvellement de leurs équipes, travailleront sur un plan de mobilité des agents, favoriseront la polyvalence et la mobilité fonctionnelle de leurs conseillers, repenseront l'organisation des fonctions information/ documentation/ technologies nouvelles. Pour leur part, les personnels des SDAP auront peut-être l'obligation de se regrouper physiquement au chef-lieu de région. C'est à dire que toutes les DRAC vont devoir se serrer pour accueillir l'ensemble des agents des SDAP de leurs départements respectifs. Ce sont leurs conditions de vie même qui seront ainsi remises en cause... sans compter l'explosion des frais de déplacement. Mais plus largement, le gouvernement veut en finir avec la logique des fonctionnaires attachés à une mission précise pour en faire des agents polyvalents, à vocation interministérielle. C'est pourquoi nous devons suivre avec attention les suppressions et fusions de services qui s'effectueront au niveau départemental et régional. Les préfets disposeront en effet des moyens de mieux répartir, de « mutualiser » les effectifs entre les services placés sous leur autorité, effectifs qui ne seront plus directement rattachés au ministère de la culture. Les fonctions des secrétariats généraux, des DRH, des chargés de formation seront probablement mutualisées et pourraient disparaître des DRAC. Au-delà, chaque agent fera l'objet « *d'un suivi extrêmement attentif, dans leur situation professionnelle et dans leur situation personnelle* » (Courrier du Premier ministre du 19 mars)

La RMN se relève tout juste d'un plan de redressement qui a eu des conséquences très lourdes sur le plan social. Le rattachement des SCN à la RMN, établissement public à caractère industriel et commercial, la filialisation des activités commerciales de la RMN ravivent ces souvenirs en posant le problème du maintien du statut actuel des agents publics et de leurs acquis sociaux. L'ensemble des personnels travaillant dans les SCN seront employés par la RMN. Plusieurs options sont à l'étude : mise à disposition, détachement, transfert. Les personnels DMF non employés sur site seront « traités » cas par cas, même si les agents qui assurent la gestion administrative et financière des SCN ont également vocation à rejoindre la RMN. Les chefs d'établissement auront une autorité hiérarchique directe sur tous les personnels affectés au sein de leur établissement, ce qui n'est actuellement pas le cas des salariés RMN. Quant aux personnels concernés par la filialisation, entre 400 et 500, leur contrat de travail sera transféré et, durant quinze mois, les accords collectifs seront renégociés, avec tous les risques de régression sociale par rapport aux dispositions de l'accord d'entreprise actuel. Quant aux contractuels et autres vacataires, nous savons bien qu'ils seront les premiers sacrifiés sur l'autel de la rentabilité.

Pour l'ensemble des musées, il faut s'attendre à des réductions d'emplois statutaires, lesquels sont pourtant nécessaires à un service public de qualité. L'exemple de l'Orangerie est significatif : les emplois prévus lors de son ouverture en mai 2006 n'ont pas été pourvus, y compris le non remplacement de ceux qui quittent le musée, ou de vacataires qui jusque là palliaient au sous effectif. Dès le 6 mai prochain, les missions d'accueil et de surveillance seront être externalisées si ne nous y opposons pas.

En prévision de ces restructurations à venir, le gouvernement a du mettre en place un dispositif qui permettra de gérer les effectifs. Dès le 4 février, il a présenté aux organisations syndicales un projet de loi « *Développement des mobilités - Recrutement dans la fonction publique - Diverses dispositions de simplification* » qui a reçu un avis positif du Conseil supérieur de la Fonction Publique d'Etat (18 mars). Face aux questions de fond soulevées par ce projet de loi, Eric Woerth et André Santini n'ont répondu que par le mépris. Seuls les représentants de l'administration l'ont approuvé. La FSU, la CGT, FO, l'UNSA, Solidaires et la CFTC ont voté contre. La CFDT et la CGC se sont abstenus. Désormais, l'administration pourra gérer « ses affaires » comme dans le privé et ses « employés » seront, comme dans le privé, soumis à un statut précaire et à un pouvoir discrétionnaire. Cette loi permettra la suppression de plus de 40 000 emplois de fonctionnaires par an, pour les quatre prochaines années.

Tout sera fait pour que les agents de la fonction publique soient volontaires au départ. Depuis un décret du 26 octobre 2007, les mobilités et les reconversions professionnelles, y compris vers le privé, sont encouragées et facilitées, y compris par des primes. Dans le cadre de la RGPP, ces mesures sont appelées à devenir effectives ou à se développer. Ainsi, les fonctionnaires touchés par les restructurations ou qui voudront créer leur propre entreprise ou mener un projet personnel y seront incités en

échange d'une indemnité de départ qui pourra atteindre vingt-quatre mois de salaire mensuel. Pour faciliter ces départs, toutes les entraves liées à leur statut des fonctionnaires qui peuvent encore subsister seront supprimées.

Les fonctionnaires dont l'emploi sera supprimé ou modifié de façon substantielle seront placés, pour une durée maximale de deux ans, en situation de réorientation professionnelle, c'est-à-dire qu'ils n'exerceront plus leurs fonctions dans le service où ils étaient affectés. Ils pourront être appelés à accomplir des missions temporaires pour le compte de leur administration ou d'une autre administration. Ils demeureront dans leur corps d'origine et continueront de percevoir leur traitement et tout ou partie de leurs primes. Cette réorientation professionnelle pourra prendre fin en cas de non respect, par l'agent, de son engagement de réorientation ou après un refus successif de trois postes correspondant à son grade et proposés par l'administration. L'agent sera alors placé en disponibilité d'office (donc sans traitement et sans indemnité de chômage) ou, le cas échéant, être admis à la retraite. Si ce projet de loi est adopté par le Parlement, on imagine immédiatement les terribles conséquences sur les personnels titulaires du ministère. A l'instar du secteur privé, la Fonction publique aura aussi « ses plans sociaux de licenciements » et le recours aux « intérimaires », prévu à l'article 9 du projet de loi, palliera le besoin de fonctionnaires titulaires.

Pour les fonctionnaires qui, malgré tout, resteront, le gouvernement remodelera profondément ce qui a fait la force d'une fonction publique au service de tous, en exaltant la rémunération des personnels à la performance et en introduisant l'intéressement aux gains de productivités, en développant la culture du résultat, en supprimant les limites d'âge qui subsistent encore, en élargissant les horaires, en « rationalisant » l'utilisation des locaux afin qu'ils soient conformes au standard de 12 m<sup>2</sup>/ agent,.... Bref, le fonctionnaire devra s'adapter et accepter la précarité du travail ou déguerpir.

### **\*Etendre la mobilisation**

Depuis septembre 2007, SUD Culture Solidaires a considéré comme l'une de ses priorités l'analyse de la documentation accessible sur la RGPP et l'alerte des personnels du ministère, des acteurs culturels et des usagers. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ignorons encore le détail des scénarii qui seront retenus. La mission Auvigne, qui continue de travailler sur les politiques d'interventions du Ministère, l'avenir des DRAC et des opérateurs, fera en effet connaître ses conclusions fin avril. Dans la sphère muséale, un groupe de travail a été mis en place, mais rien ne transparait. Nous n'avons cependant cessé de demander des éclaircissements auprès de la mission Auvigne (y compris lors de ses déplacements en DRAC), lors des rencontre organisations syndicales/cabinet de la ministre, à l'occasion des CTP, qu'ils soient ministériels, d'administration centrale ou d'établissements. Face à des interlocuteurs qui, au mépris du dialogue social, ne cessent d'avancer masqués, ne distillent l'information qu'au compte-goutte, l'analyse de la situation n'est pas aisée. Le ministère a adopté une méthode radicale : faire

d'abord et annoncer ensuite ! Chaque fois que des réunions d'information ont été organisées, c'est uniquement sous la pression des organisations syndicales ou à la suite d'un préavis de grève. A chaque fois, nous avons eu la sensation que soit les hypothèses retenues restaient cachées, soit qu'un modèle de réforme avait été imposé et que le cabinet naviguait à vue pour le mettre en musique de manière acceptable.

### **Place à l'action !**

La mobilisation a débuté dès le 1er février, à l'appel de la CGT-Culture et de SUD Culture Solidaires. Une centaine d'agents des musées ont occupé la Direction des Musées de France afin de mettre la pression sur le ministère. A la suite de cette action, les organisations syndicales du Ministère (CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, SUD Culture Solidaires, UNSA) ont décidé de créer une intersyndicale de lutte afin de développer, de façon unitaire, les mobilisations contre la RGPP. Le 21 février, près de 1000 agents du ministère se sont rassemblés, sous les fenêtres du ministère, aux colonnes de Buren, pour demander clairement à Christine Albanel le retrait pur et simple des mesures liées à la RGPP et une remise à plat des hypothèses envisagées. S'étant entendus répondre que le ministère ne pouvait « *pas retirer des mesures qui n'existent pas* », ils ont remis le couvert avec encore plus d'ampleur et de détermination le 20 mars. 2000 manifestants, dans une mobilisation des plus puissantes qu'ait connue le ministère, ont défilé du Palais Royal à Matignon. A chaque fois, un nombre très important de services et d'établissements en grève, y compris dans les régions, ont été fermés ou fortement perturbés. Les manifestants ont remis au Premier ministre les 7 000 signatures de la pétition nationale intersyndicale « Non à la RGPP, outil de saccage du service public! ». Rien n'y fait. J.-F. Monteils et Mme Aline Sylla-Walbaum, conseillers du Premier ministre, l'un pour la réforme de l'Etat et la Fonction publique et l'autre pour la Culture, ont refusé de revenir sur le projet de casse du ministère de la culture.

### **Vers la convergence des luttes**

D'autres agents des services publics, confrontés à la même RGPP, sont entrés dans la lutte. Au Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD), ils étaient plus de 9000 à être mobilisés et à participer à une manifestation nationale à Paris (6 mars). Au Ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie, les organisations syndicales ont appelé à une journée de grève et de mobilisation contre la RGPP le 27 mars.

L'intersyndicale culture s'inscrit parfaitement dans cette convergence des luttes, souhaitée par SUD Culture Solidaires, avec l'ensemble des acteurs de la culture eux aussi puissamment mobilisés (artistes, professionnels, réseaux associatifs, mouvements d'éducation populaire, collectivités locales, élus, et leurs organisations) contre la politique du gouvernement. Parallèlement, l'intersyndicale de la Culture a appelé à la construction urgente d'une très large mobilisation dans l'ensemble de la

fonction publique, par des appels à la grève et des manifestations nationales.

Parce qu'il s'agit d'un véritable combat de civilisation, nous ne pouvons pas, rester isolés. Il n'y a pas, d'un côté, la défense de notre ministère et de ses opérateurs et, de l'autre, les légitimes revendications pour un budget à la hauteur des besoins. Nous devons nous battre pour que la culture et ses travailleurs ne soient pas réduits à des marchandises. Et parce qu'il n'y a pas d'un côté les acteurs culturels et de l'autre le public, c'est ensemble que nous devons nous élever contre le désert culturel que nous promet Nicolas Sarkozy et son gouvernement.

Sud Culture.